

Dossier



Des mesures fédérales et régionales: pour faire face à la crise?

Au vu de l'ampleur de la crise et de l'urgence, les différents gouvernements et niveaux de pouvoirs ont mis en place des mesures d'aide. Cette succession de mesures est souvent difficilement lisible tant pour les professionnels de l'aide que pour les ménages. Quelles sont donc les réponses gouvernementales à ce sujet? Est-ce que les politiques doivent aller plus loin?

En temps ordinaire, il existait déjà plusieurs mesures pour aider les ménages à payer leur facture d'énergie. Au niveau fédéral, on compte: le Fonds gaz et électricité, le Fonds social chauffage, le statut de client protégé et le tarif social. Du côté de la Région wallonne s'ajoutent un tarif social et un statut de client protégé plus élargi, la prime Mebar, les plans d'action préventive en matière d'énergie et les tuteurs énergie. La Fédération des CPAS wallons propose un récapitulatif et un descriptif de toutes les aides existantes sur leur site internet (<https://www.uvcw.be/energie/actus/art-7147>). La Région bruxelloise dispose elle aussi d'un statut de client protégé spécifique. Par ailleurs, une réforme de l'ordonnance qui organise le marché de l'énergie vient d'être adoptée mettant en place une sorte de service universel pour le gaz et l'électricité, une automatisation partielle d'accès au statut de client protégé, une suppression du limiteur de puissance et une amélioration de l'information aux clients.

Au 1^{er} février 2022, le gouvernement fédéral a décidé une première série de mesures pour réduire la facture énergétique. À cette date, le tarif social élargi a été prolongé jusqu'à juin 2022. Cette mesure avait été mise en place à la suite de la crise sanitaire, un million de ménages à bas revenus bénéficient de cet élargissement.

À cette même date, trois autres politiques fédérales ont été prévues pour les factures d'électricité:

- Une prime de 100 euros qui sera déduite de la facture d'électricité pour tous les ménages (dans le courant du mois de mars ou d'avril);
- Du 1^{er} mars au 1^{er} juillet, une baisse de la TVA sur l'électricité de 21% à 6%;
- Une réduction de la cotisation spéciale pour la sécurité sociale pour les bas et moyens salaires.

Au niveau de la Région wallonne, des mesures ont été mises en place pour aider spécifiquement les sinistrés des inondations en juillet 2021. Le gouvernement wallon a donc choisi, pour répondre à la crise énergétique, d'élargir certaines de ces mesures comme le statut de client protégé conjoncturel jusqu'au 31 août 2022. Cependant, aucune mesure supplémentaire n'a été entérinée dans le contexte de la hausse des prix de l'énergie. À Bruxelles, les plafonds de revenus pour accéder au statut de client protégé ont

été rehaussés. Ce statut a également été élargi aux bénéficiaires du chômage temporaire et aux indépendants ayant bénéficié d'un droit passerelle. Une trêve en matière de coupures avait également été décidée. Des moyens supplémentaires ont également été alloués aux CPAS.

Un récapitulatif de ces mesures exceptionnelles est aussi disponible sur le site de la Fédération des CPAS wallons, ainsi que sur le site du Centre d'appui SocialEnergie qui renseigne sur les mesures sociales aux travailleurs sociaux bruxellois (<https://www.socialenergie.be/fr/>).

Que disent les experts sur ces mesures?

Il fallait répondre à l'urgence. Des mesures rapides et facilement applicables étaient nécessaires. Philippe Defeyt, économiste à l'Institut pour le développement durable, salue notamment la prolongation du tarif social élargi.

Des mesures uniquement focalisées sur le marché de l'électricité sont à la fois saluées et critiquées par les experts. Pour Étienne de Callataÿ, économiste à Orcadia Asset Management, la fiscalité doit peser sur les énergies les plus polluantes afin d'appliquer le principe de «pollueur-payeur». Réduire les taxes sur l'électricité, une énergie en partie basée sur le renouvelable, a plus de sens que de diminuer la taxation sur le gaz, une énergie fossile. À l'inverse, Bruno Colmant, professeur à l'UCLouvain et à l'ULB, ne comprend pas cette décision en contradiction avec les réalités du terrain. Par exemple, la majeure partie des ménages bruxellois se chauffe au gaz naturel.

Aider l'ensemble de la population plutôt que de se concentrer sur les revenus les plus bas est également remis en question par les experts. Offrir 100 euros aux ménages les plus aisés est inutile, selon Philippe Defeyt, surtout pour les propriétaires de panneaux photovoltaïques qui ont parfois une consommation négative d'électricité. Est-il pertinent d'aider ceux qui verront une indexation salariale suffisante pour payer la hausse des prix énergétiques, rajoute Étienne de Callataÿ? De plus, la baisse généralisée de la TVA profite surtout aux ménages qui consomment le plus. En faisant que tous les ménages profitent des mesures, on est moins capable d'aider ceux qui en ont réellement besoin, d'après Bruno Colmant.

¹ Lorent P., (2022), «Énergie: les mesures du gouvernement laissent critiques les économistes de tout bord», Le Soir [en ligne], 1^{er} février 2022. Disponible sur: <https://cutt.ly/USTVaTA>

On était en droit d'attendre que le gouvernement fédéral agisse rapidement et de manière ciblée. Cependant, aucun outil n'est disponible pour identifier les ménages les plus en difficulté, déplore Philippe Defeyt (voir plus haut). Les décisions prises actuellement reposent sur des données obsolètes, la situation des ménages a indéniablement évolué, indique Bruno Colmant. Cela aurait nécessité un travail statistique important et une refonte de la gestion des données sur le revenu, impossible à réaliser dans l'urgence.

Pas de retour en arrière

Dans l'attente de données récentes, Étienne de Callatay plaide pour un travail d'information. Il faut expliquer clairement la situation aux citoyens. Tout le monde ne sera pas touché de la même manière au niveau du budget. Philippe Defeyt craint que les citoyens espèrent un retour aux prix de l'avant-crise.

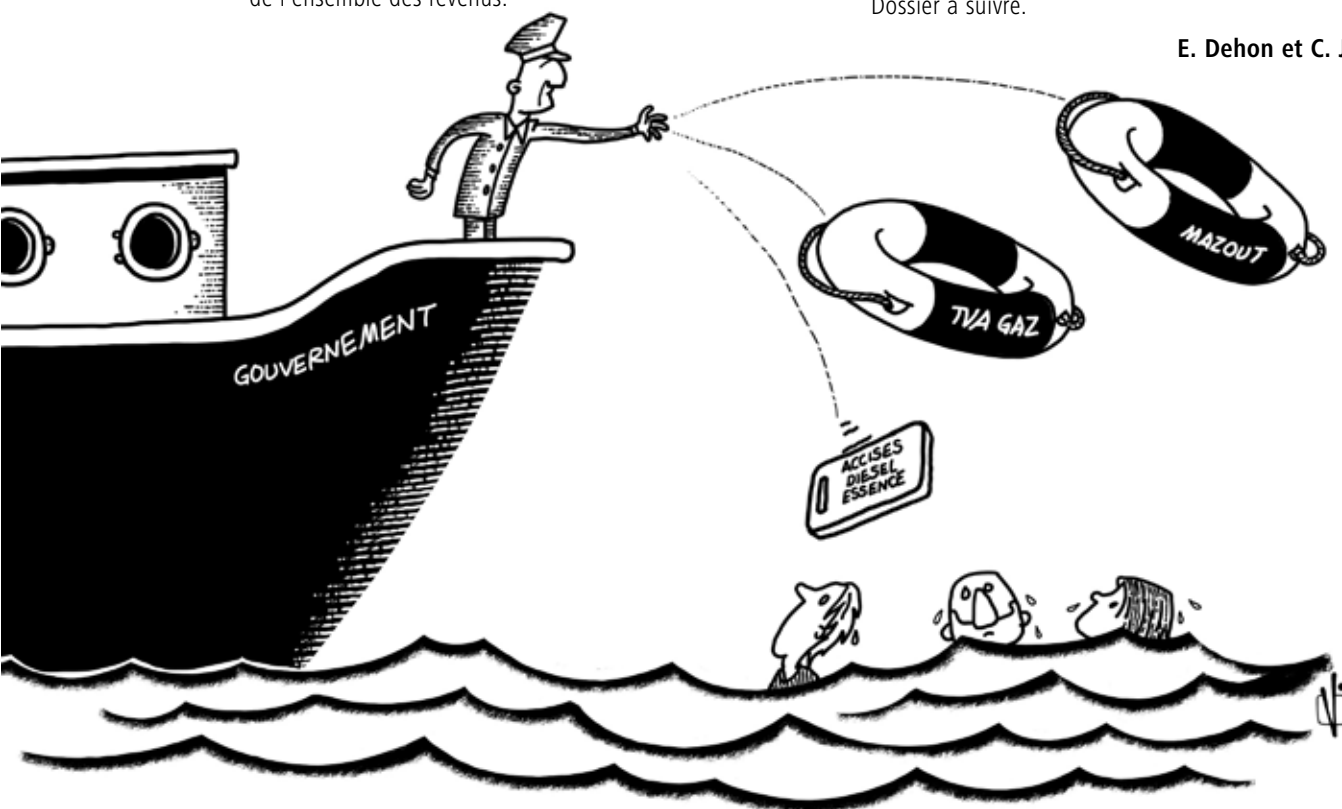
Cependant, dans le contexte de la transition énergétique, pour réduire nos émissions de CO₂, le prix de l'énergie ne pourra pas rester bon marché. Il faut pouvoir aborder ce sujet auprès de la population. Laisser les prix sera possible, les baisser à long terme est illusoire. Cela doit s'accompagner d'une réforme fondamentale du marché de l'énergie et de l'ensemble des revenus.

Une autre critique peut être émise concernant la forme des mesures. Pour Philippe Defeyt, la multiplicité des dispositifs qui nécessitent une démarche proactive des consommateurs est devenue illisible non seulement pour les bénéficiaires, mais aussi pour les acteurs de terrain. Il est crucial de simplifier les procédures pour améliorer leur compréhension.

Au moment du bouclage de cet article, le lundi 14 mars 2022, une réunion en Conseil des ministres restreint s'est tenue. La TVA sur le gaz a été réduite, du 1^{er} avril au 30 septembre prochain, ce qui interroge sur la période vu l'arrivée des beaux jours. Même échéance pour l'électricité. Les personnes se chauffant au mazout recevront pour leur part une réduction automatique unique de 200 euros sur leur facture. Le tarif social élargi, dont bénéficie un ménage belge sur cinq, est prolongé jusqu'au 30 septembre. Quant aux carburants, une réduction temporaire des accises représentant 0,175 euro par litre sera pratiquée. De plus, un système de cliquet inversé est réintroduit: si le prix maximum du carburant repasse sous la barre de 1,7 euro par litre, le système classique sera remis en place. Les augmentations des tarifs des trajets en train seront prises en charge par l'État.

Les politiques ont-ils tenu compte des critiques et des retours du terrain? Ce n'est pas évident. Va-t-il enfin y avoir une vision à plus long terme sur le domaine de l'énergie? Dossier à suivre.

E. Dehon et C. Jeanmart



Pour plus d'infos

L'Observatoire du crédit et de l'endettement organise une série de webinaires sur le pouvoir d'achat des ménages. Un premier webinar ciblait ce 7 mars la question de l'énergie. Les supports et le podcast sont disponibles sur le site de l'Observatoire (rubrique «événements»). Trois invités s'y sont exprimés et ont répondu aux questions des participants. Philippe Defeyt, économiste à l'Institut pour le développement durable, a traité de l'évolution des prix de l'énergie, son impact sur les ménages et les politiques possibles pour y faire face. Aida Abadou, d'Énergie Info Wallonie, a expliqué les différents éléments constitutifs des factures d'énergie et comment comparer les fournisseurs d'énergie ainsi que les démarches pour changer de fournisseur. Sabine Wernerus, de la Cellule énergie de la Fédération des CPAS, a offert un récapitulatif des aides activables par les CPAS et un aperçu des difficultés vécues sur le terrain.